

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 08 juillet .Plusieurs points étaient soumis à délibération.

Le conseil accepte le recrutement d'un employé voirie en contrat CUIPEC (contrat unique d'insertion parcours emploi compétence) à compter du 01/08/2021 pour une période de 6 mois à raison de 30 heures par semaine. Il complètera l'équipe de nos deux agents pour les aider et palier à leur absence.

Suite à la fin du CDD de notre nouvelle secrétaire au 18/10/2021, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif (22 heures par semaine) à compter du 19/10/2021.Mme Bononi donnant entière satisfaction, les conseillers approuvent cette création à l'unanimité.

Le conseil autorise Mme Le Maire à procéder au remboursement de la visite médicale (obligatoire tous les 5 ans) pour la validation du permis poids lourd à l'agent concerné.

Le règlement intérieur de la cantine scolaire a été révisé. Après approbation du conseil, ce nouveau règlement entrera donc en vigueur à la rentrée scolaire 2021.

Après examen des différents devis et après délibérations, les entreprises pour effectuer les différents travaux ont été retenues : celle pour la réfection de la toiture du four de Bard pour un montant de 6955.68€ TTC, celle pour des travaux d'eaux pluviales à Peyssanges pour un montant de 6190€ TTC (le propriétaire prend 1000€ à sa charge), et enfin celle pour l'équipement du socle numérique à l'école pour un montant de 14313€ HT. Une subvention « plan de relance numérique équipement classes primaires » de 7350€ nous est allouée.

Un dossier de demande de subvention au titre du « fonds 199 » va être déposé pour les travaux de voirie aux Combes et d'Arvant.